

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019
Version: 4.0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Plulac

Autres informations: Ce produit est un produit cosmétique et relève donc du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques. Ce produit ne demande donc pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données ne répond donc pas complètement aux exigences légales relatives aux fiches de données de sécurité.

Numéro d'Article

| Numéro d'Article | Description |
|------------------|-------------|
| 0800C | Plum ref. |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Crème/savon microbille pour fortes salissures.
Produit cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

Société: Plum A/S
Adresse: Frederik Plums Vej 2
Code postal: 5610
Ville: Assens
Pays: DANEMARK
E-mail: info@plum.dk
Téléphone: +45 64712112
Télécopieur: +45 64712125
Page de garde: www.plum.dk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)) La ligne d'urgence est ouverte 24 heures sur 24.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Le produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la classification et les règles d'étiquetage relatives aux substances et aux mélanges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la classification et les règles d'étiquetage relatives aux substances et aux mélanges.

Information supplémentaire

Ce produit est un cosmétique et n'est donc pas assujetti à la même réglementation en matière de classification et d'étiquetage que les produits chimiques.

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019

Version: 4.0.0

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Substance | N° CAS | Numéros CE | No d'enregistrement REACH | Concentration | Notes | CLP-classification |
|---------------------------|-------------|------------|---------------------------|---------------|-------|--------------------|
| AQUA | 7732-18-5 | | | 30 - 50% | | |
| DIMETHYL GLUTARATE | 1119-40-0 | | | 10 - 20% | | |
| SODIUM LAURETH SULFATE | 9004-82-4 | | | 10 - 20% | | |
| DIMETHYL SUCCINATE | 106-65-0 | | | 5 - 10% | | |
| ZEA MAYS COB MEAL | 68525-86-0 | | | 5 - 10% | | |
| OLUS OIL | 68956-68-3 | | | 1 - 5% | | |
| DIMETHYL ADIPATE | 627-93-0 | | | 1 - 5% | | |
| STEARALKONIUM BENTONITE | 130501-87-0 | | | 1 - 5% | | |
| CI 77004 | 1302-78-9 | | | 1 - 5% | | |
| COCAMIDOPROPYL BETAINE | 61789-40-0 | | | 1 - 5% | | |
| STEARALKONIUM HECTORITE | 71011-26-2 | | | 1 - 5% | | |
| GLYCERIN | 56-81-5 | | | ~ 1% | | |
| TITANIUM DIOXIDE CI 77891 | 13463-67-7 | | | ~ 1% | | |
| PARFUM | | | | | | |
| SODIUM CHLORIDE | 7647-14-5 | | | < 1% | | |

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H..

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation: | Le produit ne dégage aucune vapeur dangereuse. Sortir à l'air libre. |
| Ingestion: | Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Contact cutané: | N'est pas pris en considération car ce produit est un cosmétique. Le produit est conçu pour rentrer en contact avec la peau. En cas de brûlure, la plaie doit être rincée à l'eau. |
| Contact avec les yeux: | Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| En général: | En cas de doute ou de malaise persistant, il est conseillé de s'adresser à un médecin. Le produit a fait l'objet d'un contrôle de sûreté conformément à l'article 10 du règlement (CE) no 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques. Si, malgré le contrôle effectué, il se produit une gêne ou un désagrément physique lors de l'utilisation du produit, veuillez le faire savoir à Plum A/S, info@plum.dk ou par tél. au + 45 64 71 21 12, de façon à ce que des actions |

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019
Version: 4.0.0

correctives soient prises et afin de répondre aux exigences de notification des effets indésirables graves, conformément à l'article 23 du règlement. Les effets indésirables graves doivent toujours faire l'objet d'une notification auprès des pouvoirs publics compétents dans le pays où les effets ont été observés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

N'est pas pris en considération car ce produit est un cosmétique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire. Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit n'est pas directement inflammable. Choisir des agents extincteurs qui conviennent à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées - sortir à l'air libre. Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Aucune exigence particulière.

Pour les secouristes: Aucune exigence particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune exigence particulière.

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019
Version: 4.0.0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température d'entreposage: 0-30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Octobre 2016.

Autres informations: Le produit ne nécessite pas de mesure de protection particulière.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Non exigé.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau: Non exigé.

Equipement de protection individuelle, protection des mains: Non exigé.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire: Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Paramètre | Valeur/unité |
|-----------------------|---------------------|
| Etat | Pâte |
| Couleur | Blanc |
| Odeur | Odeur parfumée |
| Solubilité | Soluble dans : Eau. |
| Propriétés explosives | N/A |
| Propriétés oxydantes | N/A |

| Paramètre | Valeur/unité | Remarques |
|---|---------------|-----------|
| pH (solution à utiliser) | Aucune donnée | |
| pH (concentré) | 7 - 8 | |
| Point de fusion | Aucune donnée | |
| Point de congélation | Aucune donnée | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | ~ 100 °C | |

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019

Version: 4.0.0

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|--|
| Point d'inflammation | Aucune donnée | |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée | |
| Limites d'inflammabilité | Aucune donnée | |
| Limites d'explosion | Aucune donnée | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée | |
| Densité relative | Aucune donnée | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Aucune donnée | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée | |
| Température de décomposition | Aucune donnée | |
| Viscosité | 25000 - 50000 cps | |
| Seuil olfactif | Aucune donnée | |

9.2. Autres informations

| Paramètre | Valeur/unité | Remarques |
|-----------|-------------------------------|-----------|
| Densité | 1000 - 1150 kg/m ³ | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

N'est pas réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale: L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne. Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Corrosion/irritation cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Lésions oculaires Irritation momentanée. Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019
Version: 4.0.0

graves/irritation oculaire:

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Exposition STOT unique: Le produit ne dégage aucune vapeur dangereuse.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé.

Danger par aspiration: Absence de danger.

Autres effets toxicologiques: Le produit a fait l'objet d'un contrôle de sûreté conformément à l'article 10 du règlement (CE) no 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Supposé biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contactez les autorités locales pour l'élimination des déchets.

Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Catégorie de déchet: 07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU: Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage: Ne s'applique pas.

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019

Version: 4.0.0

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement: Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Ce produit relève du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques. Il ne relève donc pas du règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, voir l'article 1, al. 5c) de ce règlement. En outre, le produit ne contient aucune des substances mentionnées dans l'article 31 paragraphes 1b) et c) et paragraphes 3a), b) et c) du règlement 1907/2006. Pour ces raisons, le produit ne relève pas du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et dont l'article 31 précise les obligations concernant les fiches de données de sécurité. Il n'y a donc aucune obligation à ce que le produit mentionné cidessus fasse l'objet d'une fiche de données de sécurité conforme aux obligations de ce règlement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.
Le produit a fait l'objet d'un contrôle de sûreté conformément à l'article 10 du règlement (CE) no 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques.

SECTION 16: Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

| Version | Date de révision | Responsable | Modifications |
|---------|------------------|----------------|----------------------|
| 2.0.0 | 16/02/2015 | Plum A/S (SKP) | 453/2010 (FR) |
| 2.1.0 | 22/09/2016 | Plum A/S (SKP) | 2015/830 (FR) |
| 3.0.0 | 05/04/2018 | Plum A/S (SKP) | Section 3 |
| 3.0.1 | 09/08/2018 | Plum A/S (SKP) | INCI |
| 4.0.0 | 25/02/2019 | Plum A/S (SKP) | Section 3 + GLYCERIN |

Abréviations: DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Autres informations: Temps de péremption: 30 mois.

Notes du vendeur: Plulac est surtout adapté aux salissures coriaces comme les peintures, colles, résines et autres composites comme par ex. Polyester, Epoxid, Polyurethan etc.
Mouiller les mains et appliquer le produit. Appliquer le produit et le répartir également, et mouiller avec de l'eau. Nettoyer les mains et les sécher.

Fiche de données de sécurité

Plulac

Remplace la date: 09/08/2018

Date de révision: 25/02/2019
Version: 4.0.0

Date: 25/02/2019

La FDS a été élaborée par

Société: Plum A/S

Adresse: Frederik Plums Vej 2

Code postal: 5610

Ville: Assens

Pays: DANEMARK

E-mail: info@plum.dk

Téléphone: +45 64712112

Télécopieur: +45 64712125

Page de garde: www.plum.dk

Langue du document: FR